

Grèves contre la baisse du nombre de postes de professeurs d'EPS

Les étudiants soupçonnent le gouvernement de vouloir réglementer l'accès aux métiers du sport.

Rien ne va plus chez les étudiants qui se destinent aux métiers du sport. Mardi 16 mars, ils étaient en grève dans treize universités pour dénoncer la baisse drastique du nombre de postes de professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) aux concours 2004 ainsi qu'un projet de décret du ministère des sports soupçonné de vouloir réguler l'accès aux métiers d'encadrement sportif. Des manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes, comme à Montpellier ou Toulouse.

Mercredi 17 mars, les étudiants projetaient d'organiser dans des lieux publics des cours géants de gymnastique. Jeudi, une manifestation nationale est prévue, à Paris, à l'appel de différents syndicats et associations (SNEP, SNE-Sup, Anestaps, UNEF, et FAGE).

Sur le campus d'Orsay-Paris-XI, les étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) se pressent, ce mardi, pour voter la grève reconductible. Face à eux, le président de l'UFR, Jean Bertsch, annonce que la conférence des directeurs et doyens d'UFR-Staps a décidé de faire *"une journée morte"*, jeudi 18 mars.

"Ce jour-là, nous n'assurerons pas les tâches liées à nos fonctions de direction, explique Jean Bertsch, qui préside la conférence. Nous comprenons le désarroi des étudiants face à la baisse des postes et sommes opposés au décret du ministère des sports qui risque de mettre des verrous aux formations des universités." *"Notre souhait n'est pas d'orchestrer la révolte étudiante, prévient toutefois Jean Bertsch, mais de faire en sorte de lever le plus rapidement possible les obstacles au marché de l'emploi."*

Dans l'amphithéâtre, Charlene, Caroline et Jean-Denis, tous inscrits pour passer le Capeps, l'équivalent du Capes pour les professeurs d'EPS, se sentent trahis par le gouvernement. L'annonce, juste avant leurs écrits, du nombre de 780 postes aux concours externes de professeurs d'EPS contre 1 330 l'année précédente leur a mis le moral à zéro.

"On compte 15 000 inscrits aux concours pour 780 postes, explique Caroline. Ça met une énorme pression. Etre prof d'EPS pour moi, c'est une vocation. Je n'envisage pas de faire autre chose." *"On nous avait dit qu'il y aurait énormément de départs à la retraite, renchérit Séverine. Mais, en fait, ces départs ne sont pas remplacés."*

Une autre partie des étudiants qui ne se destinent pas à l'enseignement proteste contre le projet de décret du ministère des sports qui vise à réglementer l'accès aux métiers d'encadrement sportif au regard de critères de sécurité. *"Avec ce décret, le ministère des sports veut favoriser ses propres brevets, payants, au détriment des formations universitaires, assure Sébastien, 21 ans, en licence de management du sport. Il fait le jeu des fédérations sportives."*

UN PROJET DE DÉCRET CONTESTÉ

Actuellement, on ne compte pas loin de 55 000 étudiants Staps dans les universités françaises, alors qu'ils n'étaient que 5 000 en 1992. A cette date, la sélection qui s'opérait, à l'entrée des universités, par le biais d'épreuves sportives, a fini par disparaître à la suite de différents recours contentieux, explique-t-on au ministère de l'éducation.

Résultat, les postes d'enseignants d'EPS ne peuvent qu'absorber à la marge tous les étudiants en Staps. *"Pour la rentrée 2004, les académies ne nous demandent que 800 postes. Or nous aurons près de 1 800 nouveaux titulaires à affecter"*, explique-t-on dans l'entourage de Luc Ferry (*Le Monde* du 17 mars). Dans ce contexte, les étudiants se tournent vers d'autres métiers du sport (management, encadrement sportif, marketing) pour lesquels certaines formations sont en concurrence avec les brevets d'Etat ou professionnels délivrés par le ministère des sports à environ 9 000 personnes chaque année.

Au ministère des sports, on se défend de vouloir *"réguler le marché de l'emploi"* au profit des fédérations sportives. *"En ce qui concerne le projet de décret d'application de la loi du 1er août 2003, nous sommes au point de départ de la concertation"*, explique-t-on dans l'entourage du ministre des sports, Jean-François Lamour. Mais dans tous les cas, il est urgent de réglementer avant l'été, faute de quoi, toutes les formations nouvelles risqueraient de se trouver dans l'illégalité.

Martine Laronche